

TRAVAILLEUR SOCIAL
EN CHARGE DE L'AGREMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX (H/F)



Contrat de 6 mois



Chaumont (52)



Fin de publicité : 30/10/2025

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Assistant socio éducatif
Temps de contrat : 39h/semaine Fondement juridique du candidat contractuel : Accroissement temporaire d'activité (article L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3 alinéa 1 dispositif 1 loi 84-53)	Echelon 1 : 1 944,50 € R.I.F.S.E.EP. : 383,00 € Sujétions : 278,20 € <i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i>

Missions du service – positionnement de l'agent :

Le titulaire du poste est chargé notamment d'assurer, sous l'autorité hiérarchique directe du responsable de l'unité « Partenaires et lieux d'accueil », l'instruction des demandes d'agrément des assistants familiaux, l'accompagnement individuel et collectif des assistants familiaux.

Tâches confiées :

Dans le cadre des missions de protection de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle « Partenaires et lieux d'accueil », le travailleur social assure les fonctions spécifiques suivantes, notamment :

- Evaluation des premières demandes, des demandes de renouvellement, d'extension et de dérogation d'agrément des assistants familiaux.
- Accompagnement professionnel individuel et collectif des assistants familiaux employés par le Conseil départemental.
- Contrôle des conditions requises pour le maintien de l'agrément des assistants familiaux et de l'exercice de la profession.
- Evaluation des projets d'accueil chez les assistants familiaux et recherche de lieux d'accueil.

Profil recherché : DE Assistant de service social ou éducateur spécialisé ou CESF

- Connaissance du contexte institutionnel, social, médico-social et juridique.
- Capacité d'initiative et d'organisation.
- Aptitude à l'écrit et esprit de synthèse.
- Capacité de soutien dans les situations de crise et de conflit rencontrées par les assistants familiaux. Le titulaire du poste doit savoir proposer des pistes de réflexion et de travail à ces professionnels dans les délais adaptés à la gravité de la situation et cela en lien avec les référents éducatifs des enfants confiés au sein de la famille d'accueil.
- Sens du travail en équipe : le titulaire du poste doit savoir échanger les informations utiles avec ses collègues, responsables d'unités, les responsables de circonscriptions d'action sociale et les partenaires du conseil départemental.

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, CNAS début 2025.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.

Comment candidater ?

Vous pouvez demander la fiche de poste complète
et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr

Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.